



Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

La Secrétaire générale

Paris, le **25 SEP. 2018**

Madame la secrétaire générale,
Messieurs les secrétaires généraux,

Par lettre du 24 septembre 2018, vous me demandez des précisions sur les modalités de déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de l'enquête dénommée « Evaluations des CP-CE1 » mise en œuvre au début de l'année scolaire.

L'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 a profondément modifié le droit applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Ainsi, alors que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés imposait le respect de formalités préalables de déclaration des traitements auprès de la CNIL, le RGPD repose sur une logique de responsabilisation des responsables de traitements et prévoit, par voie de conséquence, la suppression de la plupart des formalités préalables.

Afin de garantir la conformité de la législation française à ce règlement européen, la loi du 6 janvier 1978 a donc été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, qui a supprimé la formalité préalable de déclaration auprès de la CNIL (ancien article 23 de la loi du 6 janvier 1978). La procédure que vous mentionnez dans votre courrier et qui conduisait à la délivrance d'un récépissé n'existe donc plus.

C'est désormais le responsable du traitement, en l'espèce le ministre, qui est le garant du respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Il peut s'appuyer, à cet égard, sur les conseils du délégué à la protection des données. Dans la très grande majorité des cas, la CNIL n'intervient plus qu'a posteriori dans le cadre de contrôles qu'elle diligente.

.../...

Madame la Secrétaire générale
Messieurs les secrétaires généraux
SNUipp-FSU
128, boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

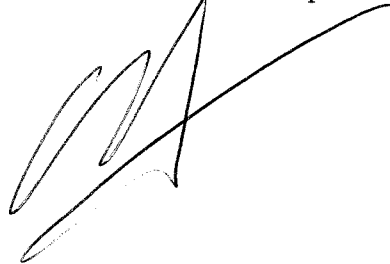
Le traitement « Evaluations des CP-CE1 » a par conséquent fait l'objet d'une analyse par mes services et notamment par la direction des affaires juridiques qui s'est assurée de la conformité de cette enquête aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel.

Le délégué à la protection des données ayant, à l'issue de l'analyse conduite par mes services, donné un avis favorable à la mise en œuvre de ce traitement, ce dernier a ensuite été inscrit sur le registre des activités de traitement du ministère, conformément aux dispositions de l'article 30 du RGPD.

Vous trouverez, ci-joint, à toutes fins utiles, la fiche qui a été portée au registre du ministère. Elle précise toutes les caractéristiques du traitement « Evaluations des CP-CE1 ». Vous pourrez ainsi constater que toutes les précautions ont été prises pour assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives aux élèves.

Je vous prie d'agréer Madame la secrétaire générale, Messieurs les secrétaires généraux, l'assurance de ma considération.

Marie-Anne Lévêque

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fiche de registre

Description du traitement						
Nom / sigle	EVACPE1					
N° / REF						
Date de création	01/09/18					
Mise à jour						
Acteurs		Nom	Adresse	CP	Ville	Pays
Responsable du traitement	MEN/DEPP-B2	61-65 rue Dutot	75015	Paris	France	01-55-55-77-30
Délégué à la protection des données	Gilles Braun					
Représentant						
Responsable(s) conjoint(s)						
Finalité(s) du traitement effectué						
Finalité	Evaluation des élèves de classes de CP et de CE1 (début de CP, milieu de CP et début de CE1) dans les domaines du français et des mathématiques afin de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic de compétences de chaque élève et de favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins des élèves					
Finalité statistique (OUI / NON)	Oui					

Mesures de sécurité	
Mesures de sécurité techniques	La DEPP fournit aux directeurs d'école la liste des login et mots de passe qui permettent d'accéder au portail de saisie et de restitution. Les directeurs d'école sont chargés de distribuer ces login et mots de passe aux enseignants des classes évaluées. Ces login et mot de passe sont créés par la DEPP, pour chacune des classes identifiées dans le système d'information Onde. La correspondance entre les login et les classes n'est connue que de la DEPP. Les élèves sont identifiés informatiquement par des « codes neutres » indépendants de tout autre identifiant. Lorsque les directeurs et les enseignants se connectent au portail de saisie et de restitution, un système de Webservice, développé par la DEPP, envoie une demande d'information aux serveurs de la DEPP afin de remplacer les codes neutres des élèves par leurs noms et prénoms. La correspondance entre les codes neutres et les informations des élèves ne sont connues que de la DEPP. Le portail de saisie et de restitution a été développé par la société OAT selon les procédures de leur marché d'hébergement. Les données présentes sur le portail ne contiennent que les réponses aux items des évaluations, sans possibilité de retrouver l'identité des élèves. Les données du portail (login, mots de passe et résultats aux items) sont ensuite récupérées et traitées par la DEPP.

Riche de registre

Mesures de sécurité organisationnelles

Tous les postes concernés sont localisés dans les locaux de la DEPP. L'accès à ces locaux est limité et conditionné à l'utilisation d'un badge d'accès nominatif. Les postes informatiques utilisés sont protégés au démarrage par un mot de passe. Chaque utilisateur saisit un couple identifiant / mot de passe lui permettant d'accéder aux répertoires qui lui sont autorisés et contenant les fichiers.

Les serveurs sont hébergés dans un centre de données sécurisé, avec accès par badge et gardiennage. La sauvegarde s'effectue à fréquence quotidienne (incrémentale) et hebdomadaire (complète). Les supports de sauvegarde sont stockés en interne et chez un prestataire (Iron Mountain). La télémaintenance des matériels n'est pas autorisée. Les interventions de maintenance sur les logiciels de l'environnement de production se font sous le contrôle du chef d'exploitation.

Tous les agents de la DEPP signent un engagement de confidentialité à leur arrivée au ministère.

Personnes concernées	Liste ou catégories de données traitées - Y compris Données de connexion (adress IP, logs, etc.)	Destinataires	Délai d'effacement
Elèves de CP et de CE1 (France métropolitaine + DOM + COM)	Données d'identification : identifiant interne	DEPP	Ces données sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans après la sortie de l'élève du système scolaire
	Données d'identité : nom et prénom	DEPP Directeurs d'école	Ces données sont conservées jusqu'à la fin de l'enquête et au plus tard un an après la date de passation de l'enquête
	Réponses aux questionnaires d'évaluation	Enseignants	Ces données sont conservées jusqu'à la fin de l'année de CE1
	Résultats des évaluations	DEPP	Ces données sont conservées à des fins statistiques jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans après la sortie de l'élève du système scolaire puis sont anonymisées.
	Données de connexion : identifiants et mot de passe	DEPP Directeurs d'école	Ces données sont conservées jusqu'à la fin de l'enquête et au plus tard un an après la date de passation de l'enquête
Enseignants	Logs de connexion et adresse IP	DEPP	Ces données sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois après la date de passation de l'enquête

Fiche de registre

Transferts hors UE	Destinataire	Pays	Type de Garanties	Lien vers le doc
Organisme destinataire 1				
Organisme destinataire 2				
Organisme destinataire 3				